



SOLI'BASS

Solidarité - Environnement - Bassin d'Arcachon

Fonds de dotation du RCBA



BASSIN D'ARCACHON  
LA TESTE-ARCACHON

1

# NOS MISSIONS

- Engager le club dans la société, en dehors du terrain , à travers des actions caritatives, solidaires, associatives et environnementales
- Recevoir des dons pour promouvoir les projets associatifs à but non lucratif, en particulier dans le rugby
- Faire rayonner les valeurs fortes du rugby auprès de tous, et en particulier des jeunes
- Participer au rassemblement des acteurs économiques partenaires pour favoriser l'emploi
- Développer la formation des jeunes, filles et garçons, à la pratique sportive du rugby
- Participer à l'intégration des personnes en difficulté ou souffrant de handicap
- Promouvoir et valoriser des actions citoyennes en lien avec nos valeurs sportives et humaines



# NOS ACTIONS

- Actions de mise en avant d'associations caritatives
- Contribution au bon fonctionnement du Centre de formation
- Intégrer et associer nos joueur auprès d'associations, dans les écoles, dans les établissements pour personnes en situation de handicap, auprès des jeunes de l'école de rugby
- Organisation de rencontres ou séminaires pour favoriser l'emploi
- Mise en place ou accompagnement d'actions environnementales



# NOS FORCES

- L'engagement de tout un club
- Une école de rugby dynamique et en plein développement
- Un ancrage fort dans le territoire du Sud Bassin d'Arcachon
- Développement d'une politique RSE pour une société plus inclusive
- Des partenaires nombreux et motivés



# POURQUOI DEVENIR MECENE ?

- Associer votre image à des actions fortes
- Participer à l'engagement du Fonds de dotation
- Mettre en avant vos valeurs
- Impliquer votre entreprise – Participer à une démarche RSE
- Vous choisissez les bénéficiaires de vos dons
- Bénéficiaire de reconnaissance
- Participer aux rencontres professionnelles et aux soirées de gala organisées par le Fonds de dotation

# L'AVANTAGE FISCAL

Le mécénat offre la possibilité aux particuliers et aux entreprises de bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés

## POUR LES PARTICULIERS

- Réduction d'impôts de 66 % des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable
- Report de l'excédent au titre des 5 années suivantes en cas de dépassement du plafond

## POUR LES ENTREPRISES

- Réduction d'impôts de 60 % des sommes versées, retenues dans la limite de 20.000 € ou 0,5% du CA annuel hors taxe, si ce dernier montant est plus élevé
- Report de l'excédent au titre des 5 années suivantes en cas de dépassement du plafond
- Les dons peuvent revêtir plusieurs formes : numéraire, compétence, nature ( produits ou services )

MONTANT DU DON	REDUCTION D'IMPOT	COUT NET
1000 €	660 €	340 €
3000 €	1980€	1020 €

MONTANT DU DON	REDUCTION D'IMPOTS	COUT NET
5 000 €	3 000 €	2 000 €
10 000 €	6 000 €	4 000 €
50 000 €	30 000 €	20 000 €

# VOS CONTACTS

**Pour toutes demandes concernant le Fonds de dotation :**

- **Olivier de MONTMEGE ( Président du Fonds de dotation ) 06 07 01 55 93**
- **Nicolas OUZIEL ( membre du C. A. du Fonds de dotation ) 06 66 29 15 30**

**CONTACT : SOLIBASS / RCBA**

**Margot BRIERE 06 80 64 72 06 ... mail : [rcba.commercial@gmail.com](mailto:rcba.commercial@gmail.com)**

**Benjamin de VITTORI 07 67 73 73 37 ... mail : [rcba.devittori@gmail.com](mailto:rcba.devittori@gmail.com)**

**Versement des dons :**

**Par virement ou chèque sur le compte du Fonds ouvert au CIC**

**Adresse : SOLIBASS - Plaine des sports Gilbert MOGA BP 6043**

**Siège du RCBA – 33260 LA TESTE DE BUCH**

## LES TEXTES GERANTS LES FONDS DE DOTATION

- **Loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 ( art. 149 et 61 )**
- **Décret n°2015-49 du 22 janvier 2015 relatif aux fonds de dotation**
- **Décret n°2009-158 du 11 février 2009 relatif au Fonds de dotation**
- **Loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ( art. 140 et 141 L)**
- **Bulletins officiels des impôts 4C-2-00 n°86 du 5 mai 2000 et 4C-5-04 n°112 du 13 juillet 2004**

